

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION TIPICAMP

Article 1 – DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir :

- l'acompte d'environ 30 % du montant total du prix du séjour (prix indiqué sur le contrat) sans les options choisies.
- l'exemplaire du contrat daté et signé.
- le chèque de caution de 600 € qui est à agraffer au contrat

Et sera rendu après le séjour déduction faite des dommages éventuels ou du ménage non fait correctement.

Le règlement du solde de la location devra être effectué trois mois avant le début du séjour, faute de quoi, le contrat sera considéré comme annulé, la prestation sera de nouveau offerte à la location et aucun remboursement ne sera effectué.

L'acompte sera encaissé à réception, le solde sera encaissé à l'issue du séjour

En cas de réservation tardive, (moins de 90 jours avant le début du séjour), la totalité du montant de la location (hors options) sera demandé à la réservation (acompte encaissé à la réservation + solde encaissé à l'issue du séjour)

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers.

Le nombre de personnes logeant sur le site ne peut pas être supérieur au nombre inscrit sur le contrat, nous nous réservons le droit de refuser toute personne extérieure à la location.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – ANNULATION PAR LE LOCATAIRE

Toute annulation doit être notifiée par écrit au propriétaire.

- a- En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux :
 - plus de 90 jours avant le début du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire
 - moins de 90 jours avant le début du séjour : l'intégralité du montant restera acquise au propriétaire.
- b- Si le séjour est écourté, ou en cas de non présentation du client à la date d'arrivée, le coût de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement et le propriétaire peut disposer de la location.

Article 4 – ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE

Le propriétaire reverse au locataire le double des sommes perçues.

Article 5 – UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des tipis et des espaces communs (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)
- Les espaces verts sont à votre disposition, les véhicules y sont interdits, **ne jeter ni mégots ni papiers**
- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident suite à l'utilisation des matériels ou jouets présents sur le site tel que balançoire, trampolines, ping pong, badminton, espace jeux ... De façon générale, les enfants seront sous la surveillance et la responsabilité exclusive des parents.
- Les jeux de ballons sont INTERDITS sur le site sauf ballon mousse.

Le nombre de personnes bénéficiant des installations extérieures ne pourra pas être supérieur au nombre de personnes logeant sur le site et inscrit sur le contrat, nous nous réservons le droit de refuser toute personne extérieure à la location.

Article 6 – ASSURANCES

Le locataire est responsable des dommages survenant de son fait, il est tenu d'être assuré par un contrat villégiature pour ces différents risques.

Article 7 – MENAGE

Le camp de tipis est mis à disposition ménage entièrement fait. A la charge du groupe ou famille de faire le ménage dans l'ensemble des locaux utilisés :

Locaux techniques : cuisine dont réfrigérateurs, cafetière, évier et sol, sanitaires (WC, douches, lavabo, sols), pergola dont gazinière, plancha et barbecue, tables extérieures coté pergola et intérieures dans le grand tipi, tipis de couchage .

A défaut, le montant du forfait « ménage » stipulé sur votre contrat sera retenu sur votre caution.

Le forfait « ménage » COMPREND le nettoyage des locaux , mais NE COMPREND PAS le nettoyage et rangement du mobilier (tables) et de la vaisselle utilisée, et de l'électroménager éventuellement utilisé (gazinière dont four, plancha, barbecue et frigos).

La gestion des déchets est à votre charge quelle que soit l'option choisie.

Article 8 - ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité envers les animaux déjà présents sur le site les chiens ne sont pas admis sur le domaine.

Les chevaux accueillis sur le site sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et doivent obligatoirement être couverts par une assurance de responsabilité civile, nous déclinons toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident survenu sur le site. Les parcs et clôtures existants pourront être utilisés par les propriétaires à leur risque et péril.

Article 9 – MUSIQUE ET FOND SONORE

Les sonos sont interdites sur le camp. Le fond sonore doit être raisonnable, il ne doit en aucun cas perturber le sommeil des autres locataires

Pour le respect des voisins et de tous, il est souhaitable que le fond sonore passe en sourdine après 1 heure du matin.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location, et les approuve
Date et signature du locataire précédé de la mention LU ET APPROUVE